

**2019-02-010-DAP**

**nomenclature: 9.1.3**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 14 FEVRIER 2019**

**OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AVEC LE SYDEC POUR L'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE SUR UN PROJET DE CHALEUR RENOUELABLE (BOIS-ÉNERGIE, GÉOTHERMIE, SOLAIRE THERMIQUE ET RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE FATALE)**

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

### **PRÉSENTS**

M. LESPAGE, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. ROBLES, Mme FAURE

### **ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS**

M. DUBUS	procuration à	M. GONZALES
Mme PICAT	procuration à	Mme MOUNIER
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE
M. AJA	procuration à	M. DUBERT

### **ABSENTS EXCUSÉS**

M. CLAVERIE

### **ABSENTS :**

M. POULAERT, Mme DELAVENNE

**SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 30



**2019-02-010-DAP - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICES AVEC LA COMMUNE DE TARNOS, POUR L'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE SUR UN PROJET DE CHALEUR RENOUELABLE (BOIS-ÉNERGIE, GÉOTHERMIE, SOLAIRE THERMIQUE ET RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE FATALE).**

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le SYDEC s'engage auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs dépenses et leurs consommations d'énergies et propose de les accompagner dans la mise en œuvre d'un projet de chaleur renouvelable.

La commune de Tarnos s'est engagée depuis plusieurs mois dans une étude de faisabilité de réseaux de chaleur multi-énergie, en collaboration avec le bureau d'étude Cap Terre.

Le SYDEC pourra avec la présente convention, assister la Commune, maître d'ouvrage, sur cette étude de faisabilité comme sur la suite des actions menées en cas de concrétisation de projets de chaleur à énergie renouvelable.

Il s'agit d'une convention proposant la mise à disposition de services par le SYDEC à la Commune (l'article 2 de la présente convention détaille les missions de l'agent du SYDEC concerné, de l'étude de faisabilité jusqu'à l'installation potentielle d'un équipement).

A l'issue de l'étude de faisabilité, la convention s'achèvera d'elle-même si aucune suite n'est donnée au projet ou restera active en cas de lancement d'études de maîtrise d'œuvre puis de travaux.

En terme de cotisation :

- si le projet est abandonné à la fin de l'étude de faisabilité, le SYDEC sera remboursé par la Commune d'un montant de 400,00 € TTC.
- si des prolongements sont donnés à l'étude de faisabilité, et, pour la mise à disposition d'un technicien pendant toute la prestation (étude de faisabilité, conception, réalisation, suivi d'installation) ou au minimum jusqu'au début de l'étape de conception, le SYDEC sera remboursé par la Commune d'un montant de 0,8 % du montant HT des travaux avec un minimum de 1250,00 € TTC.

Monsieur le Maire propose d'approuver ce projet de convention avec le SYDEC,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant le projet de convention entre le SYDEC et la Ville de Tarnos,

**DELIBERE**

**APPROUVE** la convention avec le SYDEC afin de formaliser l'accompagnement dans la mise en œuvre du projet de chaleur renouvelable pour maîtriser les dépenses et les consommations d'énergies.



**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention et tous documents y afférant.

**Vote: 30**

**Pour: 30**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 15 février 2019

Le Maire

